

# AESH-AVS

Réunion Information Syndicale

Lundi 24 juin

De 13h30 à 16h30

Bourse du Travail, 3 rue du Château d'eau, 10ème



**Après la valse des « concertations » sur l'école inclusive depuis octobre dernier qu'en est-il vraiment de la profession d' AESH? Quelles conditions d'accueil pour les enfants porteurs de handicap? Qu'en est-il des PIAL ?**

Lors de son élection en 2017, le chef de l'État s'était engagé à faire du handicap une priorité. C'est à se poser la question si une crise d'amnésie ne touche pas le président !

En juillet 2018, soit un an après, le Ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer et la Secrétaire d'État chargées des personnes handicapées Sophie Cluzel ont annoncé avec perte et fracas la grande concertation «Ensemble pour une école inclusive».

Cette grande concertation s'est déclinée en trois axes thématiques : les attentes des familles, la construction d'un métier d'accompagnant attractif avec des perspectives d'avenir et la mise en œuvre de l'expérimentation des pôles.

## Loi sur l'école de la confiance, dite Loi Blanquer

Les PIAL sont déjà en expérimentation et la circulaire sur son application est parue. La loi, passée le 13 juin, permet la généralisation des PIAL à la rentrée prochaine.

Le PIAL

*« Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public »*

Présenté comme un moyen d'améliorer la situation des AESH et des élèves qu'il-elles accompagnent, ils apparaissent davantage comme une volonté de rationaliser à tout prix le travail des AESH, sans aucune revalorisation du métier.

Nous vous invitons à participer à une Réunion d'Information Syndicale le **lundi 24 juin à la Bourse du Travail.**

Cette réunion est ouverte à tou-tes les AVS-AESH. Il vous suffit de donner la lettre-type avant jeudi soir à votre directeur-trice, l'autorisation est de droit et vous serez payé-e.